

LIGUE EST DE FLECHETTES

REGLEMENT SPORTIF

CHALLENGE INTER-COMITES REGIONAL

ARTICLE 1

Le challenge inter-comités régional est une compétition par équipes ouverte aux comités affiliés à la Ligue Est de Fléchettes.

ARTICLE 2

Chaque équipe est composée de neuf masculins et trois féminines, tous licenciés dans un des comités affiliés à la Ligue Est de Fléchettes. Un capitaine sera désigné par chaque équipe soit parmi les douze joueurs la composant, soit parmi d'autres membres du comité.

ARTICLE 3

Chaque comité est responsable de la sélection de son équipe, de leur convocation et de leur présence le jour de la compétition. La composition des équipes sera figée au début du challenge et ne pourra être modifiée une fois la compétition entamée.

ARTICLE 4

Tous les comités participent équitablement à l'arbitrage des matchs tel que définit par le planning. Les capitaines sont responsables de la mise à disposition de leurs arbitres. Des pénalités seront appliquées pour défaut d'arbitrage.

ARTICLE 5

Chaque comité joue le même nombre de matchs et de manches contre chacun des autres comités présents. Le rythme de progression est à tout moment le même pour tous les comités de façon à permettre une comparaison des scores au terme de chaque tour.

ARTICLE 6

Toutes les équipes présentes s'affrontent en un nombre identique de matchs. Le classement final est établi sur la base du nombre total de points marqué par chaque comité.

ARTICLE 7

Les matchs se jouent en trois manches sèches. Le score est donc de 3-0 ou de 2-1 pour chaque match. Chaque manche gagnée rapporte un point au comité du joueur, de la joueuse ou du double.

ARTICLE 8

Une manche perdue sera infligée à tout joueur qui se présentera en retard sur sa cible et ce par tranche de cinq minutes. Après quinze minutes de retard, le match ne sera donc pas joué.

ARTICLE 9

Une pénalité de deux points sera infligée à tout comité qui ne présenterait pas d'arbitre, au moment prévu, sur une cible.

ARTICLE 10

Le challenge se joue selon un tableau annexe comportant l'ensemble des rencontres, les horaires, l'identité des joueurs, la composition des doubles et l'identité des arbitres.

ARTICLE 11

Chaque comité enverra au secrétaire de la Ligue Est de Fléchettes la composition numérotée de son équipe (trois féminines numérotées de 1 à 3, neuf masculins numérotés de 4 à 12, trois doubles mixtes numérotés de 1 à 3 et trois doubles masculins numérotés de 4 à 6) pour le mercredi précédent la compétition.

ARTICLE 12

La composition des équipes et le tableau des matchs pourront être adaptés par les organisateurs, en cas de besoin, avec l'accord de la majorité des comités engagés.

ARTICLE 13

Le challenge remis au comité vainqueur sera donné définitivement au comité qui l'emportera trois fois consécutives ou non.

ARTICLE 14

En cas d'égalité, un match d'appui d'une manche sèche de 3001 points se jouera par tous les membres des équipes concernées suivant l'ordre de la feuille d'inscription. L'ordre de lancer sera déterminé par la pièce (pile ou face). Le choix sera laissé au plus jeune.

ARTICLE 15

Le planning horaire de la comptéition est le suivant :

- 10H30 - 11H30 : tours #1 et #2 en individuel
- 11H30 - 12H00 : tour #3 en double
- 12H00 - 13H00 : tours #4 et #5 en individuel
- 13H00 - 13H30 : tour #6 en double
- 13H30 - 14H30 : pause
- 14H30 - 15H30 : tours #7 et #8 en individuel
- 15H30 - 16H00 : tour #9 en double
- 16H00 - 17H00 : tours #10 et #11 en individuel
- 17H00 - 17H30 : tour #12 en double
- 18H00 : remise des récompenses